

# La réparation sur site

**Contrairement aux idées reçues le thermolaquage se répare très bien sur site.**

L'utilisation de peinture liquide s'avère parfois nécessaire pour une réparation rapide sur chantier de pièces thermo-laquées.

Ces peintures permettent de réparer les blessures du film de peinture poudre, occasionnées par exemple, lors des manutentions.

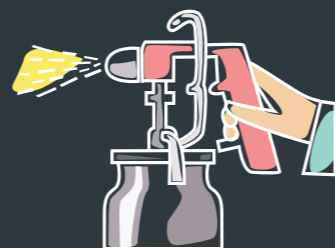
Les teintes RAL et de collections standards poudre sont disponibles pour la retouche dans différents conditionnements. Il est également possible d'obtenir d'autres teintes sur demande.

## 1<sup>er</sup> cas : blessures minimales, petites surfaces :

- Retouches au moyen de petits flacons avec capuchon-pinceau et/ou d'aérosols.
- Égrainage au papier de verre grain fin.
- Option : retouches haute durabilité au moyen d'aérosols 2 composants polyuréthane à haute résistance aux chocs, rayures, produits chimiques et rayons UV.

## 2<sup>ème</sup> cas : reprise totale ou surface importante :

- Égrainage au papier de verre grain fin
- Application d'un primaire époxydique d'adhérence
- Application d'un polyuréthane bi-composant



**DEMANDEZ CONSEIL A VOTRE THERMOLAQUEUR THERMOLACIER®**

Pour plus de détails sur ce dernier point :

[www.afta-thermolacier.fr](http://www.afta-thermolacier.fr)

rubrique Réparation

# L'association française, des spécialistes de la peinture en poudre sur acier

Entretien - nettoyage

Réparation

Conception - Réalisation : Flash Espace 04 99 52 89 52

## NOUS CONTACTER :

**AFTA chez UITS**  
39/41, rue Louis Blanc / 92400 Courbevoie  
Tél. : 01.47.17.64.34  
Fax : 01.47.17.61.05  
[aftathermolacier@wanadoo.fr](mailto:aftathermolacier@wanadoo.fr)

Cette plaquette vous est offerte par :



# Entretien et nettoyage des surfaces thermolaquées

## Pourquoi entretenir ?

C'est le seul moyen de garantir la pérennité des ouvrages en retirant de leur surface les polluants, sources d'usure inévitable.

## A quelle fréquence entretenir ?

Pour les surfaces régulièrement lavées par les eaux de pluie, il est recommandé de procéder à un entretien complet aux fréquences suivantes :

- 1 fois par an minimum, quelle que soit la localisation des ouvrages
- 2 fois par an impérativement, en ambiance agressive :
  - zones urbaines denses (centre villes, grandes agglomérations)
  - zones industrielles
  - zones maritimes (de 0 à 20 kms du littoral)
  - zones particulières (abords de piscines par exemple)
- rapidement après les interventions suivantes :
  - projections de sel de déneigement
  - pulvérisations d'engrais sur des terres agricoles proches
  - travaux de terrassement (pavage, macadam, béton, etc).

Chaque ouvrage, de par sa conception, comporte certaines zones qui ne sont pas naturellement lavées par les eaux de pluie. Il convient alors d'entretenir ces zones de façon plus fréquente que celles régulièrement lavées par les eaux de pluie.

Lorsque le maintien permanent de l'aspect décoratif constitue une exigence toute particulière (entrée d'immeuble, devanture de magasins, etc.), le nettoyage devra, là aussi, être plus fréquent.

## Comment entretenir ?

C'est le seul moyen de garantir la pérennité des ouvrages en retirant de leur surface les polluants, sources d'usure inévitable.

L'entretien des ouvrages thermolaqués est simple mais nécessite de respecter impérativement certaines précautions de mise en œuvre :

➤ lavage à l'eau,

additionnée d'un agent nettoyant non agressif à PH neutre (liquide vaisselle, eau de javel diluée à 5%) avec des éponges douces sans face récurrente. En cas d'utilisation de nettoyeurs à haute pression, se limiter à 4 bar de pression et à température ambiante.

➤ rinçage à l'eau claire,

➤ essuyage avec un chiffon doux et absorbant.

Si ce lavage simple ne donne pas un aspect satisfaisant, il y a lieu de le compléter par l'application de produits de nettoyage spécialement élaborés pour cette application. Pour la mise en œuvre de ces produits (entretien, rénovation et protection), il convient de se référer aux recommandations du fabricant de produit.

Une liste complète des produits autorisés et prohibés est disponible en téléchargement sur le site de l'AFTA :

[www.afta-thermolacier.fr](http://www.afta-thermolacier.fr)

DEMANDEZ CONSEIL A VOTRE THERMOLAQUEUR THERMOLACIER®

